

Comité d'appel du 26 novembre 2021 (1)

Concerne : journée 4 du championnat par carrés en DH au Riviera le 13 novembre (match 12 entre le BBC 1 et l'UAE 1).

Faits : suite à des explications différentes, de chaque côté de l'écran, des joueurs M. Zvi Engel et M. Philippe Coenraets (BBC 1) d'une intervention par contre derrière une ouverture de type Multi, la paire M. Sam Bahbout - M. Mike Vandervorst (UAE 1) dérape et aboutit à un contrat grotesque. Appelé à la table, l'arbitre du jour, M. Hans van Staveren, demande à la paire de l'UAE 1 de montrer leur système pour vérifier la signification de quelques enchères, ne le reçoit pas, et il prend une décision provisoire de marque ajustée tout en donnant un avertissement au BBC 1. Après e. a. un imbroglio de contacts infructueux et la lecture du système quelques jours plus tard, il maintient cette décision le mercredi 17 novembre. L'UAE 1 interjette appel le mercredi 17 novembre par le biais de son capitaine, Mad. Dominique Stuyck. Elle demande une révision de la décision de la marque ajustée ainsi que plus d'uniformité dans l'attribution de pénalités (avertissement, perte de VP's) suite à une décision d'un comité d'appel présidé par M. Zvi Engel, quelques semaines plus tôt, dans un cas qualifié de +/- similaire.

Le comité d'appel est composé de M. David Johnson, M. Claude Renard et M. Guy Van Middelem, président.

Présents : M. Robert Ketels, directeur de l'arbitrage - représentant M. Hans van Staveren, excusé -, M. Zvi Engel, M. Philippe Coenraets et M. Mike Vandervorst par téléphone. Mad. Dominique Stuyck est excusée.

La séance est ouverte à 20.00 heures. M. Robert Ketels explique la chronologie des faits et la procédure de réflexion de l'arbitre qui a abouti à la décision de la marque ajustée. Il demande également au comité plus d'uniformité quant à l'attribution de pénalités. M. Mike Vandervorst explique les raisons d'aller en appel, arguant que son enchère de 2♠ ou une autre (2SA) rend la séquence forcing de manche. M. Philippe Coenraets montre la page de système de ses adversaires.

Le comité se retire pour se concerter. Il considère que ce n'est pas absolument évident qu'une enchère de 2SA serait forcing de manche et approuve la réflexion et la décision de l'arbitre. Il trouve même que la paire de l'UAE peut s'estimer contente vu le caractère problématique de l'enchère de 2♠ et la fin de séquence erratique. Le

score corrigé est donc maintenu. Quant à l'avertissement donné par l'arbitre (basé sur une différence entre ce cas-ci et la décision du comité d'appel du 9 octobre d'attribuer 1 VP de pénalité), le comité juge : a) qu'il n'a pas le pouvoir de revenir sur la décision du comité local du 9 octobre - par ailleurs approuvée par le président de la commission nationale d'appel ; et b) que chaque infraction, *de tout type*, qui mène à un problème *évident* et un appel *justifié* à l'arbitre, que le score soit corrigé ou non, mérite une pénalité *automatique* d'1 VP.

Suite à cette dernière décision, la caution (100,- € versé par l'UAE 1) est rendue par la F.B.B.

La séance est close vers 20.40 heures.

Pour le comité d'appel, Guy Van Middelem, président